

# Taux de grévistes dans le 1<sup>er</sup> degré : intox ministérielle et mésusage des données du service minimum d'accueil

## Coup de com' du ministère

Par un communiqué publié le 13 décembre 2011, Luc Chatel, Ministre de l'Éducation Nationale, a annoncé à l'avance un taux national de participation à la grève du 15 décembre dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré.\* SUD éducation dénonce cette opération de communication du Ministère, qui vise à démoraliser les personnels en publiant des chiffres volontairement manipulés à la baisse. Ces chiffres sciemment faussés reposent en outre sur une utilisation totalement abusive de données récoltées à de toutes autres fins.

## Un détournement abusif et illégal d'informations

Selon le ministère lui-même, « le taux de grévistes attendu dans le 1<sup>er</sup> degré » qu'il annonce « ne résulte pas d'un sondage mais du comptage de l'ensemble des déclarations individuelles reçues dans les inspections académiques au titre du service minimum d'accueil. »

Pourtant, la loi sur le « service minimum d'accueil » n'a été officiellement instaurée que pour permettre aux autorités académiques de transmettre aux communes les informations nécessaires pour que celles-ci puissent organiser l'accueil des élèves dans les écoles où il y a au moins 25% de grévistes annoncé-e-s. Toute utilisation des déclarations individuelles d'intention de faire grève à d'autres fins est donc abusive et inacceptable.

L'administration a tenté à plusieurs reprises d'utiliser ces déclarations individuelles pour recenser les grévistes afin de faciliter sa gestion des retraits de salaires : elle a dû y renoncer car cet usage était manifestement illégal. L'utilisation de ces déclarations au service de la propagande anti-grève du ministère de l'Éducation Nationale est tout aussi illégale et abusive !

\* <http://www.education.gouv.fr/cid58748/mouvement-social-du-15-decembre-2011-intentions-de-greve-des-enseignants-du-premier-degre.html>

## Des chiffres

### **grossièrement manipulés**

Comme à son habitude, le ministère opère un calcul aussi simple que faux : il prend le nombre de déclarations individuelles d'intention de faire grève reçues dans les inspections académiques, il divise celui-ci par le nombre total d'instituteurs/trices et de professeur-e-s des écoles, et il obtient un prétendu «taux de grévistes attendu ».

Ce chiffre est pourtant totalement faussé, pour de multiples raisons :

- ✓ En raisons des finalités officielles du service minimum d'accueil, seul-e-s les enseignant-e-s en charge d'une classe doivent remplir une intention de grève (ni les directeurs déchargés ce jour-là, ni les RASED, ni les remplaçants qui ignorent 48h avant où ils seront appelés, ni les formateurs déchargé-e-s de leur classe, etc.), les autres informations n'étant d'aucune utilité aux communes. Toute une partie des grévistes ne sont pas comptés comme tel-le-s par les calculs du ministère. Le ministère minore donc sciemment son numérateur.
- ✓ Les instituteurs/trices et professeur-e-s des écoles en arrêt maladie, en temps partiel n'ayant pas classe le jour de la grève, en congés parental, d'éducation, etc., comme les syndicalistes en décharge syndicale, ne sont certes pas grévistes, mais ils ne sont pas non plus au travail : ils sont pourtant comptés (comme non grévistes) par le ministère dans le total des personnels servant de base au calcul du taux de gréviste. Le ministère majore donc volontairement son dénominateur.

En prenant pour base de calcul un numérateur drastiquement diminué par une manipulation grossière et un dénominateur très exagéré par un artifice facile, il n'est pas difficile au ministre de publier un taux attendu de grévistes beaucoup plus bas que la réalité. Cette manipulation doit être dénoncée, elle doit cesser ! Les personnels ne doivent pas se laisser abuser par ces tromperies.